

Ordonnance Souveraine n° 15.157 du 20 décembre 2001 rendant exécutoire la convention internationale contre la prise d'otages, faite à New York le 17 décembre 1979

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	20 décembre 2001
Publication	Journal de Monaco du 28 décembre 2001 ^[1 p.3]
Thématiques	International - Général ; Défense, paix et sécurité ; Défense, sécurité ; Lutte contre le terrorisme et le crime organisé

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2001/12-20-15.157@2001.12.29>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Nos instruments d'adhésion à la convention internationale contre la prise d'otages, faite à New York le 17 décembre 1979, ayant été déposés le 16 octobre 2001 auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ladite convention entrera en vigueur pour Monaco à dater de la publication de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 décembre 2001

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2001/Journal-7527>